

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE DE POINTE-CLAIRE.

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement PC-2775-44-PD1, modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour assurer la conformité au Programme Particulier d'Urbanisme du Centre-Ville de Pointe-Claire :

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. **Le 6 février 2018**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le projet de règlement PC-2775-44-PD1 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour assurer la conformité au Programme Particulier d'Urbanisme du Centre-Ville de Pointe-Claire, en termes d'usages autorisés et de densité résidentielle.
2. **Le 3 avril 2018**, à 19h30 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sis au 451, boulevard Saint-Jean.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance découlant d'une modification au plan d'urbanisme.
5. Le projet de règlement vise les zones commerciales, industrielles et résidentielles contenues dans le secteur centre-ville, soit les quatre quadrants entourant l'échangeur du boulevard Saint-Jean et de l'autoroute Transcanadienne (A-40), incluant les boulevards Hymus et Brunswick et délimité au nord par l'avenue Labrosse, à l'est par l'avenue Ellingham, au sud par l'avenue Sedgfield et à l'ouest par l'avenue Stillview.
6. Le projet de règlement, ainsi qu'une illustration des zones, peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 7^e jour de mars 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

DRAFT BY-LAW AMENDING THE ZONING BY-LAW PC-2775 OF THE CITY OF POINTE-CLAIRE SO AS TO ENSURE ITS CONFORMITY TO THE SPECIAL PLANNING PROGRAMME FOR POINTE-CLAIRE CITY CENTRE.

To all the persons interested in draft by-law PC-2775-44-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to ensure its conformity to the Special Planning Programme for Pointe-Claire City Centre.

Public notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **February 6, 2018**, the Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, draft by-law PC-2775-44-PD1 amending the Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire so as to ensure its conformity to the Special Planning Programme for Pointe-Claire City Centre, in terms of permitted uses and residential density.
2. On **April 3, 2018**, at 7:30 p.m. or as soon as possible thereafter, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the Pointe-Claire City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard.
3. During this meeting, the Mayor, or any other person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The draft by-law is not subject to the approval process, by way of referendum, as it is a concordance by-law enacting an amendment to the Planning Programme.
5. The draft by-law concerns the commercial, industrial and residential zones located in the City Centre, which consists mainly of properties surrounding the Trans-Canada Highway (A-40) and Saint-Jean Boulevard interchange, including Hymus and Brunswick Boulevards. It is bounded to the North by Labrosse Avenue, to the East by Ellingham Avenue, to the South by Sedgefield Avenue and to the West by Stillview Avenue.
6. The draft by-law, as well as an illustration of the zones are available for consultation at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given in Pointe-Claire, this 7th day of March 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk